

www.coopertire.be

**UN NOUVEAU
DÉFI DES
PNEUS COOPER
4X4**

**SI VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DE VOTRE ACHAT DANS 30 JOURS,
NOUS REPRENONS VOS PNEUS ET VOUS ÊTES REMBOURSÉ.**



COOPERTIRES
DON'T GIVE UP A THING.

UN NOUVEAU DEFI DES PNEUS COOPER 4X4

A l'achat d'un set pneus Cooper dans la gamme 4x4, vous avez la certitude de rouler avec des pneus superbes et la garantie « d'être remboursé » si vous n'en êtes pas satisfait.

Si pour une raison ou pour une autre, vous n'êtes pas content de vos pneus dans un délai de 30 jours, votre fournisseur procédera à un remplacement gratuit ou à un remboursement intégral.*

CETTE « GARANTIE DE REMBOURSEMENT » SE RAPPORTE AUX PNEUS COOPER 4X4.

COOPER ZEON XST	SRM II RADIAL LT
COOPER ZEON XST ^A	DISCOVERER AST/AST II
DISCOVERER H/T	DISCOVERER CTS
DISCOVERER HT PLUS	DISCOVERER RADIAL LT
DISCOVERER ATR	DISCOVERER S/T
DISCOVERER A/T	DISCOVERER STT

* Cette garantie n'est pas d'application en cas de dégâts accidentels. Le montage, l'équilibrage et les nouvelles valves seront facturés. L'offre est limitée à un set par an et par client.



COOPERTIRES
DON'T GIVE UP A THING.

TIRES DISTRIBUTION NV, MAASTRICHTERSTEENWEG 50,
3680 MAASEIK, BELGIUM. TEL: 0032 89560400.
FAX: 0032 89560400. www.coopertire.be

Conservez ce document

Ce document doit être complété par le distributeur au moment de l'achat et présenté par le client en cas de non-satisfaction.

COORDONNEES DU CLIENT

NOM
ADRESSE
TYPE DE VEHICULE
MODELE
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
KILOMETRAGE
DIMENSION
DATE D'ACHAT
PROFIL
SIGNATURE DU CLIENT
DATE

COORDONNEES DU DISTRIBUTEUR

NOM
ADRESSE
NUMERO DE TEL
NUMERO DE FACTURE
DATE DE FACTURE
RAISON DU RETOUR
SIGNATURE DU DISTRIBUTEUR

IMPORTANT: Ce document dûment complété doit être accompagné de la facture d'achat lors du retour des pneus concernés.

Conditions

1. Cette garantie se rapporte aux pneus Cooper et n'est d'application que chez un distributeur Cooper reconnu.
2. Cette garantie est une offre supplémentaire à la garantie habituelle qui reste d'application.
3. Toutes les réclamations doivent être accompagnées du document de garantie rempli lors de l'achat. Les pneus sont équilibrés et équipés de nouvelles valves si nécessaire. La raison du retour sera clairement indiquée sur le document.
4. La garantie se rapporte au premier achat et n'est donc pas transmissible. Elle ne s'applique pas pour un autre véhicule que celui sur lequel les pneus ont été montés lors de l'achat. La garantie ne couvre pas une usure rapide ou inégale provoquée par un défaut ou une mauvaise utilisation du véhicule. Aucune manipulation autre que celles faites par un distributeur Cooper ne sera tolérée.
5. Réparation, équilibrage et valves seront toujours facturés.
6. Si le distributeur Cooper considère un défaut réparable, la garantie ne s'applique pas et une facture sera établie à charge du client. La garantie ne s'applique pas si un défaut est provoqué par les raisons suivantes : A. Mauvais entretien des pneus ou du véhicule B. Montage incorrect C. Géométrie incorrecte D. Equilibrage incorrect E. Pression incorrecte F. Défaut dans le revêtement routier G. Surcharge du véhicule H. Erreur dans la procédure de rotation recommandées.
7. Cette garantie ne s'applique que si les indices de charge ont été respectés ou majorés.
8. Dégâts intentionnels ou modification non recommandée.
9. Usure dépassant l'épaisseur minimale de 1.6mm.
10. Tires Distribution NV. Se réserve le droit de mettre fin à cette offre en tout temps et sans avertissement préalable.